



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclairé.fr
Site : www.saintmarcelleclairé.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf Juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcel l'Éclairé, dûment convoqué le 19 Juin 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

Nombre de conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	14
	Votants :	14

MEMBRES PRESENTS : M. H. DIGAS, M. S. GRACIA, Mme S. JACQUET, Mme I. ROCCATI-BOSCH, Mme G. BEAUD, Mme A. GLEMAS, M. P. PIGNARD, Mme A. DESTAILLEUR, Mme J. DELORME ép. VERNAY, M. S. PEYRACHE, M. J.C. FRERY, M. T. ROCHET, Mme C. SIMON et M. H. MACOUDIERE

MEMBRES EXCUSES : M T. CANAL

SECRETAIRE DE SÉANCE : I. ROCCATI-BOSCH

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal du 05 Juin 2026

Monsieur le Maire interroge ses conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 05 Juin dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH, conseillère, est nommée secrétaire de séance.

3) ADMINISTRATION GENERALE :

A) Conseil Municipal des enfants

La présentation du dispositif est confiée à Madame Gaëlle BEAUD, conseillère. Après contact auprès de plusieurs communes et retranscription des informations prises, le conseil municipal donne son accord afin d'approfondir le projet et de créer un CMJ à compter de l'année 2027. Un groupe de travail sera mis en place dans les mois à venir.

B) Modification délibération indemnités adjoints (DE2026-007)

Monsieur le Maire explique qu'une précision doit être apportée au niveau de l'évolution de l'indice brut terminal. Aucun autre changement n'est effectué.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints,

Le Conseil Municipal, par
- 14 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

DECIDE QUE

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 483,81€ brut par mois;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 483,81€ brut par mois;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 483,81€ brut par mois.

Les indemnités de fonction ont vocation d'évoluer en fonction de l'indice brut terminal sont payées mensuellement.

AUTORISE Monsieur Hervé DIGAS, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Serge GRACIA quitte le Conseil Municipal à 19 heures 45 pour raisons professionnelles.

C) Désignation d'un référent Sécurité Routière

Monsieur le Maire explique que l'Etat souhaite qu'un référent sécurité routière soit nommé pour chaque commune. Après échange, M. Patrick PIGNARD se porte volontaire. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

4) COMMUNICATION

La commission communication effectue un résumé des différentes actions entreprises en vue de l'inauguration de l'école communale prévue le 05 Septembre prochain à savoir :

- Envoi des invitations en même temps que la gazette
- Envoi par voie postale ou dématérialisée des invitations auprès des officiels
- Demande de devis concernant la sonorisation ainsi que le cocktail organisé.
- Demande d'un prêt de pupitre auprès de la ville de Tarare
- Création arrêté afin de bloquer la rue de Rochefolles

5) BATIMENTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal différentes actions effectuées concernant les bâtiments communaux à savoir :

- Renouvellement du contrat auprès de la société SOLEUS en charge du contrôle des équipements sportifs, aire de jeux et EPI du personnel pour une durée de 2 ans. Coût : 717,50€HT soit 861€TTC
- ERP : Passage de l'entreprise SOCOTEC en vue d'un passage de l'école communal de la catégorie 5 à la catégorie 4. Cela permettrait à l'issue de recevoir des enfants de maternelles dans l'ancien bâtiment en

étage et ainsi faciliter la constitution des classes. Coût : 1 850€HT soit 2 220€TTC.

- 2 devis ont été demandés afin de créer des armoires sur mesure afin d'optimiser la classe de maternelle. Après études des 2 propositions, l'entreprise CBA est retenue pour un montant de 1 805,24€HT soit 2 166,29€TTC.

M. Serge GRACIA réintègre le Conseil Municipal à 20 heures 30 et prend à partir de cet instant de nouveau part au Conseil Municipal.

6) FINANCES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise EDF a mis en place un compteur LINKY au niveau de l'école.

Suite à cela, il a été constaté qu'une régularisation en faveur de la commune devait être effectuée. Un versement de 2 043.01€TTC a donc été versé.

7) ENVIRONNEMENT

A) Projet d'implantation d'un jardin partagé

La présentation du dispositif est confiée à Madame Anne DESTAILLEUR, conseillère. Après contact auprès de plusieurs communes et retranscription des informations prises, le conseil municipal donne son accord afin d'approfondir le projet. Un groupe de travail sera mis en place dans les mois à venir.

Pour information, plusieurs personnes du Conseil Municipal se rendront à CHAMBOST-LONGESSAIGNE afin de rencontrer des élus ayant mis en place ce dispositif.

B) Projet d'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale)

La présentation du dispositif est confiée à Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH, conseillère. Après explication, le Conseil Municipal constate que ce projet englobe l'entièreté des projets environnementaux à savoir, la biodiversité et l'entretien de l'étang communal, la création d'un jardin partagé, la restructuration du schéma de plantation des massifs et jardinières communaux..

Le Conseil préfère donc actuellement se concentrer sur les projets particuliers cités ci-dessus avant de lancer éventuellement un ABC qui serait onéreux (environ 30 000€TTC) avec néanmoins une possibilité d'être financé à hauteur maximale de 80%.

8) PERSONNEL

Monsieur le Maire indique que Mme LORANGE Céline, nouvelle ATSEM prendra ses fonctions à compter du 24 Août 2026.

Concernant le CLSH, Monsieur Yann BERGERON est reconduit pour 1 an et Madame DUTHEL Alexia remplace Mme REYNAUD à compter du 01 Septembre 2026.

9) PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise actuelle « CHESSY RESTAURATION » ne donne pas entière satisfaction tant au niveau de la Mairie qu'auprès des parents d'élèves.

Il a donc été décidé d'effectuer un appel d'offre auprès de 3 entreprises dont CHESSY RESTAURATION afin d'effectuer des comparaisons et d'effectuer un changement de prestataire si nécessaire.

La commission scolaire s'est réunie le Lundi 22 Juin 2026 afin d'étudier les offres de 3 prestataires, à savoir :

- CHESSY RESTAURATION
- API RESTAURATION
- MESSIDOR

ENTREPRISES	Prix	Qualité	Proposition menu Diversité/produits locaux	Démarche éco-responsable	TOTAL	Postion
API	3	3	3	2	11	1
CHESSY RESTAURATION	2	3	2	2	9	2
MESSIDOR	1	3	2	2	8	3

Après explications par la commission et présentation du tableau ci-dessus, le Conseil Municipal, par

- 14 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

DECIDE que l'entreprise API Restauration est retenue pour la période du 01 Septembre 2026 au 31 Août 2027.

AUTORISE Monsieur Hervé DIGAS, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10) INFORMATIONS DIVERSES

A) Voyage scolaire

Suite à la demande de l'école communale Pierre-Marie PAPILLON de Saint Marcel l'Éclairé demandant une subvention exceptionnelle en marge de l'organisation d'un voyage à ST NECTAIRE en Auvergne lors de l'année scolaire 2026-2027 (24 au 28 Mai 2027) englobant les élèves de GS au CM2, Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €uros par enfant soit un total de 5 200 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle à l'école communale Pierre-Marie PAPILLON de Saint-Marcel
l'Eclairé d'un montant de **5 200 €**.

- PREVOIT l'inscription de cette dépense au budget communal 2027, article n°6574.

B) Commission Intercommunales

Suite au dernier conseil communautaire en date du 28 Mai 2026 demandant l'élection d'un titulaire ainsi que d'un suppléant issus du conseil Municipal pour les commissions intercommunales, le Conseil Municipal :

- ELIT les délégués à la commission Développement économique et ruralités : commerce, artisanat, agriculture:

- TITULAIRE : Monsieur Hervé DIGAS - SUPPLEANT : Madame Anne DESTAILLEUR

- ELIT les délégués à la commission Transitions énergétiques, développement durable et cycle de l'eau :

- TITULAIRE : Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH - SUPPLEANT : Madame Gaëlle BEAUD

- ELIT les délégués à la commission Voirie et mobilités:

- TITULAIRE : Monsieur Serge GRACIA - SUPPLEANT : Madame Corinne SIMON

- ELIT les délégués à la commission Économie circulaire et valorisation des déchets :

- TITULAIRE : Monsieur Patrick PIGNARD - SUPPLEANT : Madame Jessica DELORME ép. VERNAY

- ELIT les délégués à la commission Habitat et aménagement du territoire, politique de la ville, santé et jeunesse :

- TITULAIRE : Madame Stéphanie JACQUET - SUPPLEANT : Monsieur Hugo MACOUDIERE
- ELIT les délégués à la commission Tourisme, culture et équipements sportifs :
 - TITULAIRE : Madame Annabelle GLEMAS - SUPPLEANT : Monsieur Thierry ROCHET
- ELIT les délégués à la commission Finances, ressources humaines, numérique, mutualisation et communication :
 - TITULAIRE : Monsieur Jean-Christophe FRERY - SUPPLEANT : Monsieur Simon PEYRACHE

C) Divers

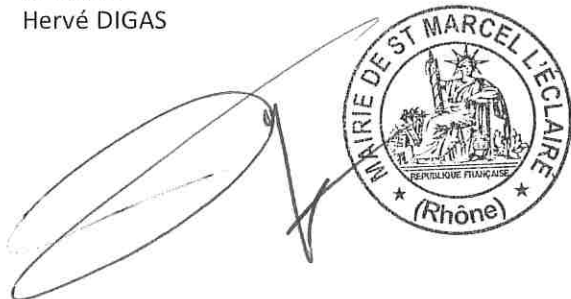
Monsieur le Maire explique que la commune **fait partie du territoire du Syndicat Mixte du Beaujolais**, et dans ce cas est impliquée dans **la Stratégie Forêt Bois du Beaujolais** (dites SFBB). Un référent est donc désigné. Il s'agira de M. Hugo MACOUDIERE, conseiller.

L'entreprise GERFLOR a demandé de nouveau la privatisation de l'étang communal le Jeudi 23 Juillet 2026 en vue de son repas de fin d'année. La commune a donné son accord et fournira de l'électricité.

Une demande officielle a été effectuée pour le compte des jeunes de St Marcel afin d'avoir la gestion et la jouissance de la salle des jeunes toute l'année. Le projet est porté par M. AUBONNET Lubin et M. COMBES Enzo. Le conseil est d'accord sur le principe mais souhaite l'élaboration d'une convention afin de bien définir les règles d'usages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire
Hervé DIGAS



La secrétaire de séance
Isabelle ROCCATI-BOSCH